



Commune de Sari d'orcino
201511

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/1-A
République Française

SEANCE DU 29/10

DEUX MIL VINGT DEUX

<p>Nombre des membres</p> <p>Afférents en exercice qui ont pris part à la délibération</p> <p>Au conseil Municipal 11 8</p>	<p>L'an deux mil vingt deux Et le 29/10 /10 à 17 heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence</p> <p>DE Mr PINELLI Michel, Maire de la commune</p>
<p>Date de la convocation : 24/10/2022</p> <p>Date de l'affichage : 29/10/2022</p>	<p>Présents : Michel PINELLI, Bernard CORTESE, Jacques RAFINI, Stéphan MATTEI, Marc PARAVISINI, José BORGHESI, , Jean - Claude CAHUZAC, ,</p> <p>Secrétaire de séance : Sébastien RAFINI</p> <p>Absents : José SANTONI, Claude BLANC Marie-Louise BOTTI</p>
<p>Objet de la délibération :</p> <p>Location terrains communaux</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :</p> <p>/2022</p> <p>Et publication ou notification du :</p> <p>/2022</p> <p>Signature et cachet</p>	<p>Le Conseil Municipal de Sari d'orcino ;</p> <p>Vu la lettre de Mme GAFFORY Nadia, exploitante agricole, mettant fin à son convention signée en date du 11/02/2021,</p> <p>Vu la demande formulée par Mme SABIANI Aurélia, exploitante agricole, ,</p> <p>Vu les terrains communaux sur ce secteur, le Maire propose de signer une convention avec l'exploitante nommée ci-dessus afin de lui mettre à dispositions ces terrains, à savoir les parcelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C102 - C103 <p>Pour une superficie totale de 51 ha 01a et 20 ca, pour un montant de 1.60 €/ha</p> <p>Le détail sera précisé dans une convention annexée ci-joint.</p> <p>Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer favorablement sur cette proposition.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve la proposition du Maire - Autorise le Maire à définir les modalités de la location et l'autorise à signer ces conventions <p>AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.</p>